DGA TECH - FRANCE TRAVAIL

RÉHABILITATION DU SITE DE LA DGA TECH FRANCE TRAVAIL
231 avenue Clément Ader, Castelnau-Le-Lez, 34170

CCTP LOT 06 - SECOND OEUVRE

Marché : SICS2601

Maître d'ouvrage	France Travail – DGA Tech Département Logistique Immobilier Sécurité
Mainteneur	Vinci
Architecte de conception	Atelier Besnault et Coffre
Architecte d'exécution	EXM - Architectes
Bureau de contrôle	Risk Control
SPS	Risk Control
Bureau d'études thermique (BET)	BET Durand
Coordinateur SSI	Aussilium

SOMMAIRE

1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES 3

1.1 PRÉSENTATION **Erreur ! Signet non défini.**

1.1.1 FRANCE TRAVAIL **Erreur ! Signet non défini.**

1.1.2 DGA TECH FRANCE TRAVAIL **Erreur ! Signet non défini.**

1.1.3 DÉPARTEMENT **Erreur ! Signet non défini.**

1.2 PRESCRIPTION GÉNÉRALES 4

1.2.1 Objet du marché 4

1.2.2 Description sommaire des ouvrages 4

1.2.3 Rappel de la réglementation 4

1.2.4 Visites de site facultative 5

2 DESCRIPTIF DES OUVRAGES 6

2.1 Installation DE CHANTIER 6

2.1.1 Plans d'exécutions DOE et notes de calculs 6

2.1.2 Prototype 6

2.2 DOUBLAGES ET PEINTURE 6

2.2.1 Doublages support bois 6

2.2.2 Mise en peinture 7

2.3 CLOISONS ET PORTES INTERIEURES 7

2.3.1 Dépose des cloisons existantes 7

2.3.2 Découpe des cloisons existantes 7

2.3.3 Cloisons modulaires 7

2.3.4 Faux plafond 7

2.3.5 Portes intérieures 8

2.4 REVETEMENT DE SOL 8

2.4.1 Préparation des supports 8

2.4.2 Carrelage de type 01 (30 x 30 cm) 8

2.4.3 Profils d'arrêts de revêtement de sol 9

2.4.4 Tapis d'entrée 9

1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 PRÉSENTATION

1.1.1 France travail

La présentation est consultable via le lien suivant :
https://www.francetravail.org/francetravail/

1.1.2 DGA Tech - France travail

La DGA TECH de France Travail est un établissement public autonome appliquant le code de la commande publique pour ses achats. Elle gère l'un des systèmes d'information (SI) les plus sollicités de France, desservant des millions de demandeurs d'emploi, d'entreprises, d'agents internes et de partenaires.

Le SI de France Travail est crucial pour ses missions, avec des millions de visites sur ses plateformes et des milliards d'actions utilisateur chaque année. Il repose sur une infrastructure technique étendue, incluant des mainframes, des serveurs et des milliers d'équipements informatiques répartis sur plusieurs sites et deux data centers.

La DGA TECH se concentre sur trois missions fondamentales : assurer la qualité, la fiabilité et la sécurité du SI, le faire évoluer en soutien des enjeux de l'établissement et garantir sa durabilité en évitant l'obsolescence. Elle suit ces missions via des indicateurs de performance et des enquêtes de satisfaction.

La sécurité du SI est une priorité, avec des millions d'attaques bloquées chaque année. La DGA TECH gère également un plan de projets annuel et des programmes pluriannuels pour faire évoluer le SI en réponse aux impératifs réglementaires et stratégiques.
Pour assurer la durabilité du SI, la DGA TECH met à jour régulièrement une trajectoire d'architecture et gère la dette technique. Elle encourage l'innovation technologique et intègre des pratiques de responsabilité sociétale et environnementale.

La DGA TECH adopte des modes de fonctionnement agiles et une organisation tournée vers les métiers et les usagers, avec des directions produits et des pôles de compétences. Elle est implantée sur 12 sites en France métropolitaine et emploie environ 1 600 agents.

1.1.3 Département

Au sein de la DGA Tech, la Direction des Sites et des Centres de Compétences (DSCC) a pour mission d'accompagner les différents sites et centres de compétences dans leurs besoins opérationnels et leur transformation. Elle contribue à garantir un environnement de travail performant, sécurisé et adapté aux évolutions de l'organisation.

Rattaché à la DSCC, le département LIS (Logistique, Immobilier, Sécurité) accompagne l'ensemble des sites de la DGA Tech sur les volets Logistique, Immobilier et Sécurité. Son rôle est d'appuyer les démarches de transformation et d'innovation tout en veillant à l'homogénéité des pratiques entre les différents sites. À ce titre, il intervient comme facilitateur et centre d'expertise auprès des acteurs locaux et contribue fortement à la Qualité de Vie au Travail des collaborateurs.

Le département LIS est organisé par compétence sectorielle et met à disposition des sites son expertise spécialisée. Ses collaborateurs accompagnent les Responsables de Sites et Centres de Compétences (RSCC) ainsi que les Gestionnaires de Sites (GS) sur des thématiques clairement identifiées.

- L'équipe Logistique apporte son expertise dans la gestion des marchés nationaux et locaux, l'acquisition et la mise à disposition des équipements, du mobilier et des biens nécessaires au fonctionnement des sites.
- L'équipe Immobilière contribue à la gestion, à l'optimisation et à la valorisation du patrimoine immobilier afin de répondre aux enjeux d'évolution et de transformation de la DGA Tech.
- L'équipe Sécurité/Sûreté accompagne les sites sur l'ensemble des aspects liés à la sécurité des personnes, des biens et des installations, en garantissant l'application des exigences réglementaires et des standards internes.

Dans le cadre d'un marché de travaux, le département LIS constitue un acteur central pour la définition, le pilotage et le suivi des opérations d'aménagement, de rénovation ou d'adaptation des espaces de travail. Il veille à la prise en compte des contraintes techniques, immobilières, logistiques et de sécurité, tout en garantissant le respect des standards de France Travail et des orientations stratégiques de la DGA Tech.

1.2 PRESCRIPTION GÉNÉRALES

1.2.1 Objet du marché

Le présent document a pour principal objet de fixer les modalités techniques à respecter pour la fourniture et la mise en œuvre des matériaux nécessaires dans le cadre de la rénovation thermique de l'ensemble des bâtiments tertiaires de la DGA Tech de France Travail.

1.2.2 Description sommaire des ouvrages

Sans que cette liste ne soit exhaustive, les travaux comprendront :

- Mise en place de doublage en placo-plâtre
- Ajustement des cloisons modulaires existantes pour la pose de menuiseries intérieures
- Mise en peinture des ouvrages en plâtre
- Reprise des sols au droit des murs rideaux, angles du bâtiment A, hall et portes-fenêtres
- Dépose et repose de cloison modulaire
- Dépose et repose de faux plafond modulaire
- Dépose et pose d'une porte intérieure

1.2.3 Rappel de la réglementation

Tous les ouvrages seront exécutés conformément aux règles de l'art et devront répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles en vigueur à la date de signature du marché.

Les travaux du présent lot « Second œuvre » comprendront notamment la dépose des ouvrages existants, la mise en place des faux plafonds, cloisons, doublages, revêtements de sol et mise en peinture.

Les ouvrages devront être conformes notamment aux textes et documents suivants :

Textes réglementaires généraux :

- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code de la Construction et de l'Habitation ;
- Le Code du Travail ;
- Le Code de l'Environnement ;
- Les règlements sanitaires en vigueur ;
- Les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique ;
- La réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées, lorsque applicable ;
- Les prescriptions du Coordonnateur SPS ;
- Les prescriptions du Contrôleur Technique ;
- Les prescriptions des services administratifs compétents.

Normes et documents techniques :

Menuiseries intérieures :

- NF DTU 36.1 : Menuiseries intérieures en bois (Pose et fabrication) ;
- NF DTU 36.2 : Pose des portes intérieures et de leurs encadrements (Règles de l'art pour la pose).

Cloisons, doublages et faux plafonds :

- NF DTU 25.41 : Ouvrages en plaques de plâtre cartonné et enduits intérieurs en plâtre ;
- NF DTU 25.42 : Exécution de plafonds suspendus en plaques de plâtre cartonné ;
- NF DTU 25.43 : Faux plafonds suspendus en dalles minérales et en éléments métalliques ;
- NF DTU 25.51 : Ouvrages en carreaux de plâtre avec ou sans armatures.

Revêtements de sol :

- NF DTU 52.1 : Parquets collés sur support continu ;
- NF DTU 52.2 : Parquets cloués ou vissés sur supports en bois ;
- NF DTU 52.3 : Planchers chauffants à eau chaude (Revêtements de sol associés) ;

- NF DTU 53.1 : Revêtements de sol souples (PVC, linoléum, caoutchouc) ;
- NF DTU 53.2 : Revêtements de sol textiles (Moquettes collées ou tendues) ;
- NF DTU 53.4 : Revêtements de sol stratifiés flottants ;
- NF DTU 26.2 : Travaux d'enduits de ciment.

Peinture :

- NF DTU 59.1 : Travaux de peinture dans les bâtiments neufs (Supports neufs) ;
- NF DTU 59.2 : Travaux de peinture dans les bâtiments en rénovation (Supports anciens) ;
- NF DTU 59.3 : Revêtements décoratifs à base de liants hydrauliques (Enduits décoratifs) ;
- NF DTU 59.4 : Travaux de peinture et de revêtements décoratifs sur supports métalliques (si applicable).

- Les Avis Techniques (ATEC), ATEx ou ETN des procédés mis en œuvre ;
- Les pièces écrites et graphiques du marché ;
- Les plans architecturaux, structure et techniques du projet.

Les notes de calcul et plans d'exécution établis par l'entreprise et soumis à l'approbation de la Maîtrise d'Œuvre avant fabrication ou commande. L'entreprise devra vérifier la compatibilité de ses ouvrages avec les supports existants et prendre en compte l'ensemble des contraintes de mise en œuvre, de sécurité, de stabilité, de maintenance et d'exploitation de l'ouvrage.

1.2.4 Visites de site facultative

Visite de site facultative

Les informations données dans le présent CCTP, concernant l'existant et l'environnement du projet, sont fournies à titre indicatif. Il conviendra à chaque candidat de valider ces éléments pour garantir la bonne exécution de la prestation. À cet effet, une visite de site pourra être organisée suivant les stipulations du règlement de consultation. Cette visite est facultative et n'est pas une condition de recevabilité des offres.

Les candidats sont invités, s'ils le jugent nécessaire, à apprécier, au cours de la visite des sites tertiaires, la nature des prestations à exécuter, l'environnement et les conditions spécifiques de réalisation.

Toutes les difficultés que le titulaire est susceptible de rencontrer lors de l'exécution des prestations seront réputées connues et ne pourront donner lieu à aucune plus-value. Le candidat est seul responsable de l'évaluation des contraintes techniques liées aux sites dans le cadre de l'élaboration de son offre.

2 DESCRIPTIF DES OUVRAGES
2.1 INSTALLATION DE CHANTIER

2.1.1 Plans d'exécutions DOE et notes de calculs

Avant toute commande ou démarrage, l'entreprise soumettra pour validation écrite (architecte et bureau de contrôle) un dossier complet comprenant : le planning d'intervention (mis à jour tous les 15 jours), les plans d'exécution, les fiches techniques et les notes de calcul justificatives.

Ce dossier devra être transmis 15 jours minimum avant l'intervention prévue. Cette validation est une condition suspensive absolue : aucun travail ne pourra débuter sans celle-ci. En cas de défaut de transmission ou de validation, la facturation sera suspendue jusqu'à régularisation, les retards induits restant à la charge exclusive de l'entreprise.

Localisation : ensemble du projet.

2.1.2 Prototype

Avant toute généralisation, l'entreprise réalisera un prototype in situ représentatif (trame inférieure du bâtiment A) intégrant l'ensemble des corps d'état : ossature bois, complexe isolant, bardage, menuiseries extérieures (dépose/repose), serrurerie, finitions extérieures (bavettes, acrotères) et menuiseries intérieures (cadres, tablettes).

Le présent lot se mettra en relation avec le lot 03 façades, qui assurera la coordination, et les lots 04 menuiseries extérieures,05 serrurerie et 07 menuiseries intérieures pour la réalisation de cet ouvrage.

Ce prototype vise à valider l'esthétique, la faisabilité technique, la performance thermique et l'étanchéité à l'air des liaisons. La validation interviendra par la signature d'un procès-verbal (PV) conjoint (architecte, bureau de contrôle, maîtrise d'ouvrage) et servira de référence absolue pour le chantier. Tout écart sur les façades définitives entraînera des reprises aux frais de l'entreprise. Les coûts de réalisation, modifications et dépose sont inclus au forfait ; les délais de validation sont intégrés au planning général et aucun retard ne sera accepté en cas de transmission tardive du dossier par l'entreprise.

Déroulement en trois phases :

1. Phase 1 : Mise en œuvre et validation de la façade en partie basse.
2. Phase 2 : Mise en œuvre et validation de la façade en partie haute.
3. Phase 3 : Dépose d'une menuiserie intérieure et pose d'un cadre de finition pour vérifier les interactions intérieur/extérieur.

Localisation : Plan de prototype joint au dossier - suivant plan architecte.

2.2 DOUBLAGES ET PEINTURE

Installation de chantier et sécurisation

Avant tout démarrage des travaux, l'entreprise devra assurer la mise en sécurité de la zone par l'installation d'une clôture périmétrique réglementaire. Un état des lieux contradictoire sera établi. L'entreprise procédera aux vérifications nécessaires auprès du coordonnateur ou du titulaire du lot concerné concernant la consignation des réseaux et identifiera précisément le passage des réseaux attenants.

Gestion des déchets et évacuation

La logistique de collecte (bennes Plâtre/DIB/Inertes) est assurée par le Lot 03 Façades, mais le présent lot reste seul responsable de ses déchets (plaques de plâtre, isolants, sols) jusqu'à leur traitement final. L'entreprise doit trier rigoureusement ses flux et fournir les BSD et attestations de traitement correspondants. Le paiement du décompte final est conditionné à la remise de ces justificatifs prouvant l'élimination conforme de la totalité des déchets de second œuvre produits.

2.2.1 Doublages support bois

L'entreprise mettra en œuvre les doublages thermo-acoustiques conformément aux plans et à l'existant. Le système reposera sur une ossature métallique ou bois (entraxe ≤ 60 cm) intégrant des panneaux de laine de roche de 45 mm ($R \geq 1{,}25\ m^2.K/W$). La finition sera assurée par des plaques de plâtre BA13, vissées, avec joints traités et poncés. Le pare-vapeur est exclu du présent lot (pris en charge par le lot 03 Façades). Un traitement acoustique par intercalaire élastique ou bande de décollement sera appliqué si exigé par les détails constructifs. L'entreprise garantira la planéité, l'étanchéité à l'air et la suppression des ponts thermiques, tout en assurant la protection des ouvrages contre l'humidité et les chocs durant le chantier.

Localisation : Murs attique, murs rideaux, hall d'entrée, angles bâtiment A, terrasse…

2.2.2 Mise en peinture

L'entreprise mettra en œuvre une peinture acrylique murale de référence NAE UNIKALO (ou équivalent technique validé), appliquée conformément aux plans et aux préconisations du fabricant. Les supports feront l'objet d'une préparation complète : nettoyage approfondi (dépoussiérage, dégraissage), rebouchage des fissures et trous, ponçage des irrégularités et application d'un primaire d'adhérence si nécessaire.

La peinture, de type acrylique mate ou satin (lavable et résistante aux frottements), sera appliquée en deux couches minimum au rouleau ou au pistolet, en respectant scrupuleusement les temps de séchage (≥ 4 h entre couches, ≥ 24 h avant réception) et les conditions d'hygrométrie. La finition devra être parfaitement homogène, exempte de traces de rouleau, de coulures ou de tâches. Des protections rigoureuses seront mises en place sur les encadrements, sols et éléments adjacents durant l'intervention. La consommation sera ajustée selon la notice du fabricant, sans excès ni sous-dosage.

Localisation : Supports en placo-plâtre ou tout autre élément nécessaire à la bonne livraison du projet.

2.3 CLOISONS ET PORTES INTERIEURES

2.3.1 Dépose des cloisons existantes

Après consignations et dépose par le mainteneur des réseaux CFO/CFA et ventilations chauffage, l'entreprise procédera à la dépose complète et soignée de toutes les cloisons intérieures existantes (plaques de plâtre, ossatures métalliques, isolants et huisseries associées), en préservant les structures porteuses et les ouvrages conservés (sols, plafonds, réseaux). Les travaux incluront la mise en place de protections (bâches, cloisons de chantier), le dépoussiérage régulier et le démontage méthodique par éléments pour limiter les nuisances.

Tous les déchets (plâtre, métal, laine, bois) seront triés, conditionnés, chargés et évacués vers des filières de recyclage ou de traitement agréées. Une preuve de valorisation (BSD – Bordereau de Suivi des Déchets) sera remise au maître d'œuvre pour chaque catégorie de déchets. Le poste comprend le nettoyage final approfondi des locaux (aspiration des poussières, lavage des sols) pour remise à nu prête pour le nouveau second œuvre.

Localisation : Cloisons angles du bâtiment A, cloisons bureaux – suivant plans architecte.

2.3.2 Découpe des cloisons existantes

L'entreprise réalisera la découpe soignée et précise des cloisons intérieures existantes aux emplacements définis pour la mise en place des cadres de menuiseries intérieures. Les interventions seront menées en étroite coordination avec le lot 07 Menuiseries Intérieures afin de garantir la concordance des côtes, la propreté des coupes et le respect du planning d'installation. Les protections nécessaires seront mises en place pour préserver les ouvrages adjacents durant les opérations de découpe.

Localisation : Cloisons bureaux du bâtiment A – suivant plans architecte.

2.3.3 Cloisons modulaires

L'entreprise fournira et installera des cloisons modulaires démontables, conçues en stricte continuité esthétique et technique avec les ouvrages existants conservés. Le système reposera sur une ossature métallique invisible supportant des panneaux pleins à âme isolante, garantissant une performance acoustique conforme aux normes en vigueur. Les finitions (revêtements de surface, plinthes, couvre-joints, angles) seront strictement identiques à l'existant pour assurer une transition invisible avec les cloisons maintenues. Les portes modulaires intégrées (pleines) seront équipées de quincaillerie (serrures, poignées, ferme-portes) similaire au parc existant.

La mise en œuvre s'effectuera par systèmes de blocage mécanique au sol et en plafond, sans fixation destructive lourde, garantissant une réversibilité totale de l'installation. L'entreprise assurera le réglage précis de l'aplomb, du niveau et de l'étanchéité des joints périphériques. Le prix forfaitaire inclut la fourniture, le transport, la pose, les finitions et le nettoyage de chantier.

Localisation : Cloisons angles du bâtiment A, cloisons bureaux – suivant plans architecte.

2.3.4 Faux plafond

L'entreprise fournira et installera un faux plafond modulaire démontable (dalles 600 x 600 mm), conçu en stricte continuité esthétique et technique avec les ouvrages existants. Les dalles, dont un échantillon devra être validé par le maître d'œuvre avant commande, présenteront

une finition de surface identique à l'existant, une performance acoustique conforme aux normes en vigueur et une résistance au feu adaptée aux bureaux.

L'ossature métallique apparente (galvanisée et peinte) reprendra la largeur et la finition de l'existant. Elle sera suspendue au plafond structurel par tiges filetées et étriers réglables, garantissant un plan parfaitement horizontal. La pose assurera un alignement parfait des joints avec les plafonds conservés. L'entreprise réalisera toutes les découpes nécessaires à l'intégration des luminaires (dalles LED), bouches de diffusion (CVC), détecteurs et trappes de visite, en coordination avec le mainteneur, et prévoira les renforts structurels pour les équipements lourds. Le prix forfaitaire inclut la fourniture, le transport, la pose, les découpes techniques, le nettoyage final et la garantie de parfait achèvement.

Une attention particulière sera portée à la correspondance parfaite des teintes et des aspects avec l'existant pour rendre la reprise invisible.

Localisation : Cloisons angles du bâtiment A – suivant plans architecte.

2.3.5 Portes intérieures

L'entreprise fournira et installera des portes intérieures pleines conçues pour s'intégrer parfaitement au système de cloison modulaire existant et nouvellement posé. Le vantail, à âme acoustique, garantira un affaiblissement sonore équivalent à celui de la cloison. Le revêtement sera en stratifié HPL (High Pressure Laminate) de couleur, texture et aspect strictement identiques aux ouvrages existants (référence fabricant ou échantillon validé obligatoire avant commande). Les chants seront protégés par une bande assortie collée à chaud et finie de manière invisible.

L'huisserie modulaire, adaptée à l'épaisseur de paroi, disposera de couvre-joints profilés fins ou invisibles assurant une transition esthétique sans rupture. La quincaillerie comprendra des poignées ergonomiques sur rosace (inox brossé ou laqué RAL identique) avec serrure à cylindre européen, un ferme-porte discret et réglable (en applique ou intégré), ainsi que les butées nécessaires. L'étanchéité à l'air et la performance acoustique seront assurées par des joints périphériques complets et, si requis, un joint d'âme tombant.

La mise en œuvre exigera un réglage précis de l'aplomb, des jeux et de la pression de fermeture, ainsi qu'une coordination avec le mainteneur pour l'intégration d'éventuels accessoires de sécurité (gâche électrique, lecteur de badge). Le prix forfaitaire inclut la fourniture, le transport, la pose, les réglages fins, la protection des ouvrages et le nettoyage. La porte devra être parfaitement fonctionnelle, étanche et esthétiquement indiscernable des ouvrages existants dès la réception.

Localisation : Cloisons angles du bâtiment A – suivant plans architecte.

2.4 REVETEMENT DE SOL

2.4.1 Préparation des supports

Avant toute mise en œuvre, l'entreprise assurera la préparation exclusive des supports, condition sine qua non de la validité des garanties. Cette phase inclut un dépoussiérage total (aspiration mécanique), un nettoyage complet (sols lavés si nécessaire) et un contrôle technique rigoureux de la sécheresse, de la planéité et de l'absence de corps gras.

Sur les supports nécessitant une régularisation, l'entreprise appliquera un enduit autolissant de classe P3 (type Weber.niv lit ou équivalent validé), garantissant une résistance mécanique adaptée aux trafics intenses. La mise en œuvre comprendra l'application systématique d'un primaire d'accrochage adapté, suivie du coulage, de l'étalage à la raclette et du lissage pour obtenir une planéité parfaite. Le respect strict des temps de séchage et la protection de la surface durant la prise seront impératifs. Une vérification finale de l'humidité résiduelle sera effectuée avant toute intervention ultérieure.

Localisation : Portes-fenêtres accès patio, murs rideaux, hall d'entrée, angles, terrasse.

2.4.2 Carrelage de type 01 (30 x 30 cm)

Après validation du ragréage, l'entreprise fournira et posera un carrelage en grès cérame format 30 x 30 cm (référence Mosa ou équivalent validé par échantillon). Le matériau devra répondre aux exigences d'usage U3 P3 E3 C2 et présenter une sécurité antidérapante impérative de classe B/R11.

La pose collée s'effectuera sur un support sain, sec et plan, selon un calepinage précis soumis à validation. Le jointoiement sera réalisé soigneusement avec un produit époxy ou cimentaire de couleur assortie, la régularité et la propreté des joints étant critiques pour l'aspect final. Les finitions incluront la pose de plinthes assorties et le traitement des angles par coupes à 45° (onglets) ou pièces moulées, selon la meilleure qualité esthétique. Le respect strict du classement antidérapant constitue une obligation de sécurité non négociable.

Une attention particulière sera portée à la correspondance parfaite des teintes et des aspects avec l'existant pour rendre la reprise invisible.

Localisation : Portes-fenêtres accès patio, murs rideaux, hall d'entrée, angles, terrasse.

2.4.3 Profils d'arrêts de revêtement de sol

L'entreprise mettra en œuvre des profils d'arrêt de revêtement de sol en laiton (massif ou plaqué), de référence Adesol ou équivalent technique et esthétique validé, conformément aux plans et aux préconisations du fabricant. Ces profils, résistants à la corrosion et à l'usure, assureront la finition des bords, la protection des angles et la transition entre niveaux. La fixation s'effectuera au sol par vissage (vis inox) ou collage spécifique, garantissant un alignement parfait (horizontal et vertical) sans décalage, déformation, jeu ou bruit sous charge. Les joints entre profils seront collés ou soudés si requis pour une continuité esthétique. Un film de protection sera conservé sur les ouvrages jusqu'à la réception du chantier.

Localisation : Portes-fenêtres accès patio, murs rideaux, hall d'entrée, angles, terrasse.

2.4.4 Tapis d'entrée

L'entreprise fournira et posera un tapis d'entrée encastrable de type 17R (ou équivalent technique validé), au droit des entrées principales définies par les plans. Le modèle retenu sera un tapis noir de dimensions 200 x 100 cm, intégré dans un cadre de 20 mm d'épaisseur.

La pose s'effectuera dans la trémie prévue, avec un cadre parfaitement au ras du sol, sans débord, sans jeu et sans déformation. L'alignement avec les seuils, portes et repères au sol devra être strict. Les films de protection seront conservés jusqu'à la réception pour garantir l'absence de rayures, de poussière ou de décollement. Le contrôle final vérifiera la stabilité de l'ouvrage (pas de glissement ni de bruit) et la propreté de la finition.

Localisation : Entrées – comprises toutes sujétions de mise en œuvre possible.